

TRANSMIS LE 20/10/2023
REÇU LE 20/10/2023
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 23/10/2023
PUBLIÉ LE
EXÉCUTOIRE LE 23/10/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

2023/...



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction de la Commande Publique
CK

DÉCISION N°23-315

SIGNATURE DU MARCHÉ N° 23CES46 – Achat et livraison d'un robot de traçage GPS.

Le Maire de la commune de Franconville-la-Garenne,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1 et suivants,

VU l'élection du Maire en date du 26 mai 2020,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2022, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT la procédure de consultation organisée en vue de l'attribution d'un marché n° 23CES46 portant sur l'achat et la livraison d'un robot de traçage GPS,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres,

CONSIDÉRANT le marché à conclure avec la société LUMIFORTE EMEA,

DÉCIDE

Article 1 – D'attribuer le marché n° 23CES46 relatif à l'achat et la livraison d'un robot de traçage GPS à la société LUMIFORTE EMEA (sise 1 rue Gaston Monmousseau – 38130 ECHIROLLES) pour un montant global et forfaitaire de 22 000 € HT soit 26 400 € TTC.

Article 2 – Le marché est conclu à compter de sa date de notification et la prestation devra être effectuée dans un délai de 20 jours à compter de la notification du marché.

Article 3 – En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 – Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision.

Article 5 – La présente décision, transmise aux Services Préfectoraux et au Comptable public, sera transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 5 octobre 2023

CARACTERE EXECUTOIRE
Franconville, le 23/10/2023



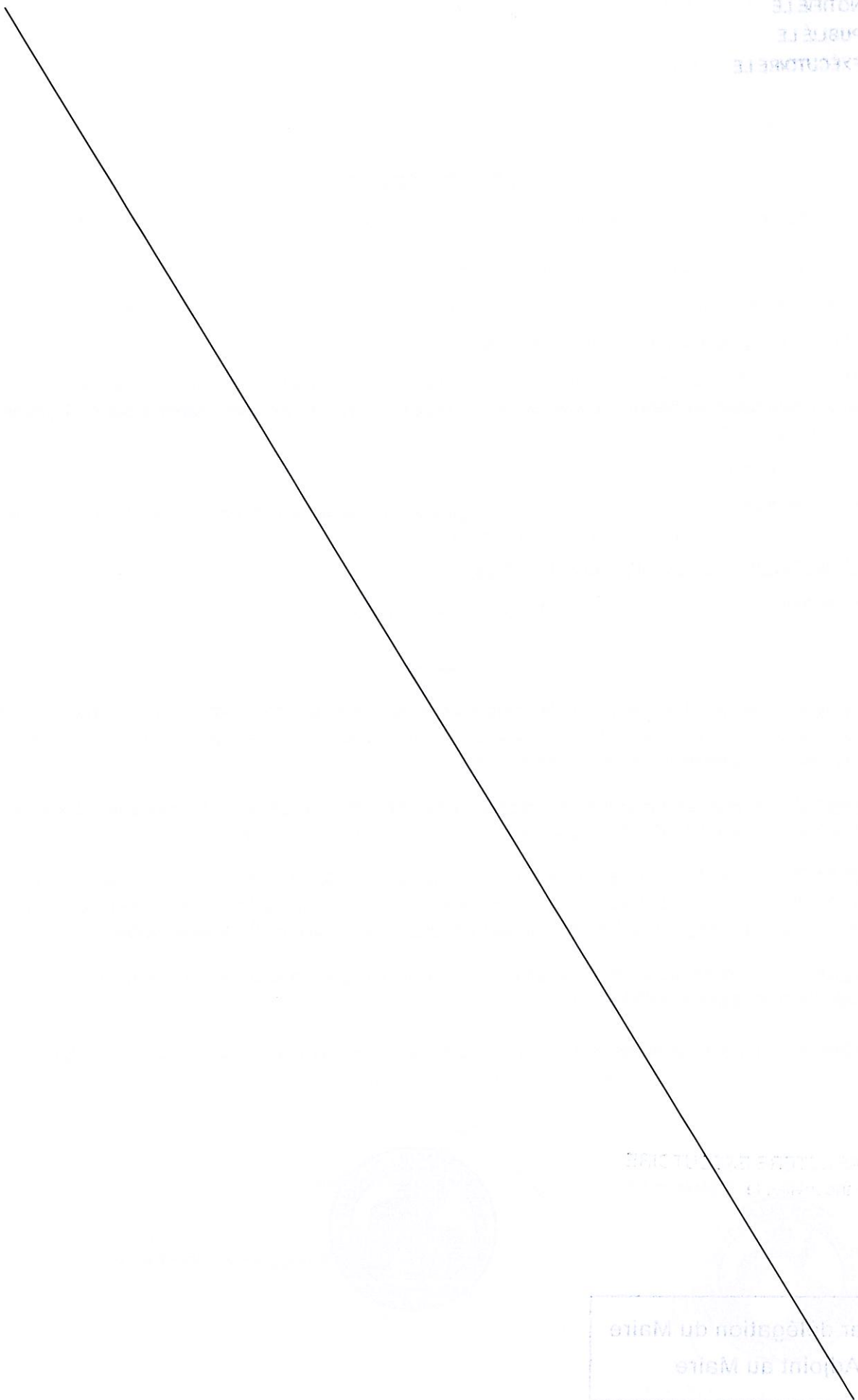
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

Nadine SEUSE



Xavier Melki

Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-De-France



PAR DÉLÉGATION DU MAIRE
L'ADJOINT AU MAIRE

Acte à classer

Decision_23-315

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-10-20T09-59-07.00 (MI248318177)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20231005-Decision_23-315-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Décision 23-315 relatif à la signature du marché 23CE pour l'achat et livraison d'un robot de traçage GPS.

Date de décision : 05/10/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Décision_23-315.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : MP

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/10/23 à 09:59

Par PETIT Gwendoline

Transmis

Date 20/10/23 à 09:59

Par PETIT Gwendoline

Accusé de réception

Date 20/10/23 à 10:05